



Le martyr du peuple togolais à travers trente ans de terreur et de résistance (1990-2020)

VUE SYNOPTIQUE



Publié à l'Occasion de ses 30 ans

Juillet 2020

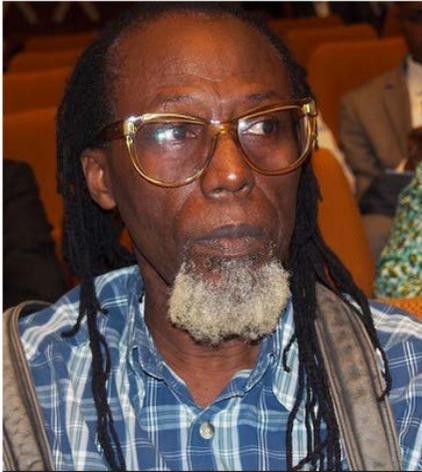
La problématique des **droits humains**
dans le processus de démocratisation
au Togo: **30 années de parcours**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Remerciements | 7 |
| Historique de la LTDH | 8 |
| Les Anciens Présidents de la LTDH (1990-2020)..... | 10 |
| Introduction | 12 |
| 1- Contexte | 13 |
| 2- Les droits fondamentaux et les libertés fondamentales | 16 |
| a- La liberté d'expression et d'opinion | 16 |
| b- La liberté de presse | 17 |
| c- La liberté d'association | 19 |
| d- La liberté de circulation | 20 |
| e- La protection des femmes et des enfants ou mineurs | 22 |
| 3- Vie démocratique | 23 |
| a- Les contentieux électoraux | 23 |
| b- L'armée dans la vie démocratique | 24 |
| c- Les enjeux de l'alternance | 25 |
| 4- Les arrestations et les détentions arbitraires et abusives | 26 |
| a- La torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants | 26 |
| b- La lutte contre l'impunité et la Commission-vérité-justice et réconciliation | 28 |
| c- Le droit à un procès équitable | 30 |
| Recommandations | 31 |
| Conclusion | 33 |

PRÉFACE

LES PÉTALES DE SANG DEVIENDRONT DES FRUITS DE LA LIBERTÉ



Ayayi Togoata **APEDO-AMAH**
Enseignant-Chercheur des Universités du Togo
Ancien secrétaire de la LTDH, Membre d'Honneur

Le 20 juillet 2020, la Ligue togolaise des Droits de l'Homme fête trente années d'existence. C'est beaucoup pour une association citoyenne qui lutte contre vents et marées pour l'avènement de la démocratie et des droits humains dans un pays qui n'a connu que la dictature depuis 1960, année d'une pseudo- indépendance. La Ligue est née à une époque où la dictature militaire avec son parti unique, parti État, était à son apogée dans une brutalité et une sauvagerie sans nom. Un régime

ignoble qui bafouait les valeurs fondamentales d'humanité sur tous les plans. Le simple petit militaire avait quasiment droit de vie et de mort sur ses compatriotes civils. Le régime était perçu par les Togolais comme l'ennemi du peuple. Partout les mouchards sévissaient qui envoyaient par milliers des innocents en prison et sous les outils meurtriers des bourreaux pour avoir murmuré une critique contre la clique militaire qui avait confisqué le pouvoir.

Beaucoup de compatriotes avaient dû, pour sauver leur peau ou pour respirer l'air de la liberté, emprunter les chemins caillouteux de l'exil. Les Togolais subissaient, certes, mais ne se résignaient pas et attendaient leur heure. Et l'heure vint en l'année 1990. D'abord avec la création publique et illégale de la Ligue, eu égard aux lois scélérates du parti unique qui s'octroyait le monopole de la vie politique et sociale.

Il faut souligner, pour la jeune génération, l'audace de tous ces citoyens qui, refusant d'être les sujets d'un dictateur et de son régime liberticide, ont revendiqué leur liberté en créant la Ligue togolaise des Droits de l'Homme. C'était un droit et un devoir de résistance malgré tous les malheurs dont ils auraient pu être victimes.

Les dictateurs ne sont forts que

par la peur qu'ils font régner. Les Togolais ne se laissent plus faire comme des animaux d'abattoir. Ils veulent avoir leurs mots à dire dans la gouvernance de leur pays. Ils refusent qu'on les assimile à des zombies. Ils revendiquent le rôle d'acteurs de la vie sociopolitique, donc de citoyens.

Le conflit entre le peuple togolais et la dictature militaire qui a nommé Faure Gnassingbé chef d'État lors du coup d'État du 05 février 2005, est symbolisé par cette différence de statut d'un peuple martyr. Il rejette le statut de sujet, d'esclave. Il est entré dans la peau du citoyen en arrachant, au prix du sang, ce droit inaliénable.

Les élections sanglantes et truquées sont l'expression d'un refus de la démocratie par un pouvoir illégitime qui a peur de la démocratie. Peut-on avoir peur de la démocratie si l'on n'a rien de grave à se reprocher ? Peut-on avoir peur de la reddition de comptes et de la transparence ? Peut-on avoir peur des élections libres et transparentes sans opprimer l'opposition démocratique ?

Les trente années de parcours du peuple togolais, depuis 1990, début du processus démocratique tué dans l'œuf, ont été une terrible traversée dans un fleuve de sang. On ne peut compter les morts, encore moins les blessés, les suppliciés et les

exilés. Des médias ont été muselés, des journalistes embastillés, des défenseurs des droits humains traqués, des militants de la société civile pourchassés, des politiciens de l'opposition et leurs militants privés de leur liberté d'action et de liberté tout court quand ils n'ont pas été soumis à des fusillades. Fusillades dont même des enfants ont été victimes. Quel pays !

Ce parcours, ensanglanté par les ennemis du peuple, est le dernier soubresaut d'un animal mortellement blessé qui prétend refuser de mourir. Mais le monstre qu'est la tyrannie mourra à coup sûr, car la marche du peuple togolais vers la liberté est irrésistible. Les pétales de sang sur les corps brisés d'une partie de notre jeunesse assassinée, donneront des fruits mûrs. La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme en prend le pari.

Ayayi Togoata APEDO-AMAH
Enseignant-Chercheur des
Universités du Togo
Ancien Secrétaire Général de la
LTDH

Remerciements

Nous remercions particulièrement tous nos partenaires nationaux ou étrangers qui nous ont toujours soutenu depuis la création de notre organisation jusqu'à cette date

Ensuite, nous témoignons nos reconnaissances à tous nos membres sympathisants comme actifs ainsi que les victimes et leurs familles qui ont sans cesse porté leurs engagements, et confiances en notre organisation.

Nous remercions enfin, tout le personnel technique et les volontaires qui ont toujours apporté leur soutien à nos actions.

Historique de la LTDH

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) est une organisation non gouvernementale, apolitique et à but non lucratif. Elle est créée le 20 juillet 1990 à Lomé par un groupe d'Avocats, de professeurs d'Université, de médecins et d'autres acteurs de la société civile togolaise.

Elle a pour objectif de contribuer à l'édification d'un Etat de droit au Togo par la promotion, la protection et la défense des droits de la personne.

Première organisation indépendante de promotion et de défense des droits de l'Homme au Togo à côté de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la LTDH n'a pas manqué après plus de dix (10) ans d'existence, à sa noble mission, celle de promouvoir le respect des droits humains sur la terre de nos aïeux.

A cette époque critique de la vie sociopolitique de notre pays le Togo, il est indéniable que la LTDH répond à une nécessité légitime et doit être comprise comme l'un des partenaires privilégiés des actions que mène le peuple togolais pour assurer son épanouissement.

Pour son fonctionnement, la LTDH s'est dotée de quatre (4) organes : une Assemblée Générale (A.G.), un Bureau Exécutif (B.E.), une Coordination et un Commissariat aux Comptes (CC).

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'organisation et regroupe tous les membres. Elle élit le Bureau Exécutif et se réunit ordinairement une fois par an pour délibérer sur toutes les questions relatives au

fonctionnement de l'organisation et adopte les rapports d'activités et financiers du Bureau Exécutif.

Le Bureau Exécutif est l'organe de direction, d'animation et d'exécution de l'organisation. Il arrête le budget de l'organisation et confère la qualité de membre. Le Bureau qui est composé de cinq (5) membres élus pour trois (3) ans renouvelable une fois en ce qui concerne le Président, se réunit tous les premiers mardis du mois. Pour la mise en œuvre de la politique de l'organisation, le Bureau Exécutif peut créer des commissions spécialisées.

La LTDH compte aujourd'hui près de trois mille (6.000) membres et dispose d'au moins douze (34) sections à l'intérieur du pays.

Depuis sa création, la LTDH a mené de multiples actions de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme sur le plan national et international.

- ❖ Elle a organisé des séminaires de formation réunissant la société civile et les forces de l'ordre et de sécurité ;
- ❖ Formation des formateurs en droits de l'Homme ;
- ❖ Visite des prisons et des lieux de détentions ;
- ❖ Assistance aux détenus victimes de la torture ;
- ❖ Campagnes nationales de lutte contre la torture ;
- ❖ Formation des enseignants des deuxième et troisième degrés en droits de l'Homme ;
- ❖ Elle a également mené des activités de protection à l'endroit des victimes des violations des droits de l'Homme ;
- ❖ La LTDH exécute actuellement un vaste programme d'éducation aux droits humains et de redynamisation de ses sections locales sur l'ensemble du territoire national ;
- ❖ La LTDH, en collaboration avec ses partenaires, a fait écho de ses actions à l'échelle internationale ;
- ❖ Elle avait reçu le prix de la Commission Consultative des Droits de l'Homme de la République française ;

- ❖ Elle a également reçu le prix de l'Edit de Nantes ;
- ❖ La LTDH entretient d'excellentes relations de coopération avec les autres organisations des droits de l'homme sur le plan national et international.

Elle est affiliée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), à l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme (UIDH) et à la Commission Internationale des Juristes (CIJ)

LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA LTDH (1990-2020)



Me Joseph Kokou KOFFIGO
Président de la LTDH de 1990-1992



Me Jean Yaovi DEGLI
Président de la LTDH de 1992-1997



Me Kofimessa DEVOTSOU
Président de la LTDH de 1997-2003



Me Adoté G. AKWEI
Président de la LTDH de 2003 - 2006



Me Yacoubou HAMADOU
Président de la LTDH de 2006-2009



Me Raphaël Nyama KPANDE-ADZARE
Président de la LTDH de 2009-2017



Me AGBOGAN G. Kokouvi
Président de la LTDH de 2017 ·

Introduction

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest. Pays dans lequel on trouve une population majoritairement jeune et dynamique. Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, la démocratie peine à s'installer depuis les premières heures de son indépendance. Un pouvoir confisqué par une famille ou un clan depuis 1967, année où le premier coup d'Etat en Afrique noire fut enregistré dans les livres d'histoire. Des simulacres d'élection sont organisés pour légitimer la force brute. Ainsi, en 53 ans de pouvoir entre père et fils, le tissu social est profondément déchiré entraînant des injustices sociales, la corruption, le népotisme et l'impunité dans la gouvernance publique qui ont atteint un niveau paroxystique. Le climat politique est délétère avec des mouvements de contestations réprimés dans le sang par le pouvoir militaire et une justice complice. L'on se doit de rappeler que l'actuel chef de l'Etat est venu au pouvoir dans le sang avec des centaines de morts, en 2005, suite au décès de son père. Aujourd'hui, le jeu politique est un éternel recommencement malgré plusieurs dialogues politiques appelés à mettre fin aux violences politiques et à décrier le climat politique afin de mettre le pays sur la voie d'une vraie démocratie. Les révoltes organisées par des jeunes à partir du 05 octobre 1990, qui ont conduit les acteurs d'alors à instaurer une transition démocratique n'ont rien apporté comme changement. Des milliers de citoyens et hommes politiques ont perdu leurs vies, biens meubles et immeubles tout au long de cette période de transition dont les séquelles demeurent visibles dans les familles, parents et proches des victimes. Les 22 Engagements avec l'Union Européenne de 2002, l'Accord Politique Globale du 20 août 2006 et le dialogue conduit par la CEDEAO en juillet 2018 suffisaient à régler la crise sociopolitique du Togo. Mais, avec l'absence de volonté politique et l'ambition de s'éterniser au pouvoir, le régime Gnassingbé a bloqué le processus démocratique. Après avoir fait 15 ans au pouvoir en organisant des élections frauduleuses, l'actuel chef de l'Etat apparaît comme le principal obstacle à la démocratie avec la complicité de la communauté internationale.

Le peuple togolais compte sur ses propres forces, mais contre l'oppression et la tyrannie, aucune aide extérieure n'est négligeable.

1- Contexte

Pour qui connaît le Togo, l'histoire sociopolitique de ce pays de l'Afrique de l'Ouest est un éternel recommencement. Elle est marquée par des crises à répétition.

Trente ans (30) ans après le soulèvement populaire du 05 octobre 1990, la donne sociopolitique n'a pas changé malgré l'engagement des citoyens pour l'avènement d'une vraie démocratie au Togo. Le concours de la communauté internationale à différentes périodes du processus démocratique n'a pas contribué à trouver une solution définitive à la crise sociopolitique togolaise.

Depuis le 19 août 2017, le peuple togolais s'est mobilisé à nouveau pour la conquête de sa souveraineté confisquée par une famille biologique et politique. Les mouvements de contestations et de revendications enclenchés par le Parti National Panafricain de Tikpi Atchadam, rejoint par la C14 (une coalition de quatorze(14) partis politiques de l'opposition), se sont heurtés pour une énième fois à la stratégie de la terreur dont est coutumier le régime au pouvoir. Une fois encore les forces de défense et de sécurité appuyées par les milices du pouvoir, ont été mises à contribution pour terroriser les populations aux mains nues et les villes contestataires. Des brimades inimaginables, d'abominables massacres qui révoltent la conscience humaine, ont été commis sur des manifestants et les populations, avec comme conséquences des morts, des blessés, des mutilés, des personnes déplacées ou réfugiées, des destructions, des pillages de biens et des dégâts matériels importants. Le 31 juillet 2018, sous l'égide de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un dialogue de plus a été ouvert entre le pouvoir et l'opposition réunie au sein de la C14, pour sortir de cette nouvelle crise. Malheureusement, l'institution sous-régionale qui n'est pas étrangère à

la crise (rôle joué en 2005), a formulé des recommandations qui, une fois de plus, n'ont pas été mises en œuvre par le pouvoir de Lomé. Les élections législatives du 20 décembre 2018, considérées comme le point d'orgue de la mise en œuvre des recommandations de la CEDEAO, ont enregistré la non-participation de l'opposition démocratique qui a estimé que les conditions d'organisation d'élections libres, équitables et transparentes n'étaient pas réunies.

La non-participation de l'opposition réunie au sein de la C14 remet en cause la crédibilité des processus électoraux depuis le 5 octobre 1990 (évaluation des élections p.8 et 9 de la plateforme du CST).

Après des années de refus d'organisation des élections locales par le régime au pouvoir (depuis 1987), celles-ci ont été effectives le 30 juin 2019 dans des conditions d'exclusion (rejet de la candidature de Bodjona), d'opacité (refus d'accréditation de certaines OSC pour l'observation électorale), de fraude, d'iniquité, (cf rapport de la LTDH, UST) avec à la manette une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui a violé la loi électorale tout le long du processus (Spécimen de bulletin non apprêté avant la campagne électorale, etc.)

Le parlement issu des élections non consensuelles du 20 décembre 2018, et majoritairement dominé par le pouvoir, a procédé à des modifications majeures les 08 mai 2019 (modification de la constitution) et 07 août 2019 (modification de la loi Bodjona) dans le principal but, d'une part, de donner la possibilité à l'actuel Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé (au pouvoir depuis 2005) de briguer deux autres mandats, et, d'autre part, de restreindre considérablement les manifestations publiques.

Les modifications textuelles opérées à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 ont confirmé une fois encore la volonté du pouvoir de Lomé de verrouiller le jeu électoral afin, une fois encore, d'organiser comme à l'accoutumée, depuis 1998, des élections ne répondant pas aux standards internationaux, et donc source de violences postélectorales.

Face à ce constat et dans l'intérêt de la paix et de la démocratie, seules des élections organisées dans des conditions de transparence, d'équité et de respect de la vérité des urnes, étaient les gages de zéro violation des droits de l'homme avant, pendant et après le scrutin présidentiel de 2020.

2- Les droits fondamentaux et les libertés fondamentales

a- La liberté d'expression et d'opinion

Dans tout Etat qui se veut démocratique, la liberté d'opinion et d'expression revêt un caractère fondamental étant donné qu'elles ont une valeur constitutionnelle.

Le Togo n'échappe pas à cette volonté d'accorder une valeur fondamentale à cette liberté en lui octroyant une valeur constitutionnelle à travers l'article 25 de la Constitution qui dispose : « ***Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression. L'exercice de ces droits et libertés se fait dans le respect des libertés d'autrui, de l'ordre public et des normes établies par la loi et les règlements*** ».

On constate avec tristesse que la pratique vécue au Togo de ces deux libertés fondamentales contraste avec le ton fort donné dans leur consécration constitutionnelle. En effet, il convient de relever que les lois censées régler ces deux libertés fondamentales pour leur meilleure jouissance par les citoyens, ont limité ou restreint la révision du code pénal en 2015 qui érige en infraction l'outrage envers les représentants de l'autorité publique, la diffamation et l'incitation à commettre des crimes et délits. Ces infractions qui sont susceptibles d'être utilisées contre des personnes ayant une opinion dissidente, portent le germe de violation de la liberté d'expression. La preuve en est que, le 22 août 2018, Folly Satchivi¹, leader du mouvement, « En aucun cas » qui réclamait la limitation des mandats présidentiels, a été arrêté et inculpé pour trouble à l'ordre public pour avoir organisé une conférence non autorisée.

1 Il sera libéré un an plus tard par grâce présidentielle.

b- La liberté de presse

La liberté de presse fait partie des grands outils de mesure de la pratique de la démocratie dans un pays. C'est ce qui fait en principe d'elle le quatrième pouvoir. Mais au Togo, il faut s'attendre à tout. Dans un appel urgent publié par la LTDH, le 12 juin 1993, il y est fait cas de plusieurs violations de la liberté de presse avec des menaces et destructions des biens meubles des organes de presse à l'époque. A titre d'exemple, il est écrit : « En effet, hier c'étaient les hebdomadaires 'FORUM HEBDO' et 'COURRIER DU GOLFE' dont le premier a dû fermer ses portes et le second qui résiste contre vents et marées. Aujourd'hui, c'est le tour des hebdomadaires 'LA TRIBUNE DES DEMOCRATES' KPAKPA DESENCHANTE' et ' ATOPANI EXPRESS' de connaître la triste décente des éléments des FAT dans leurs locaux ».

De 1990 jusqu'à 2005, année où le président Eyadema est mort, la presse est éprouvée par des chasses à l'homme, des incendies d'imprimeries.

De kidnapping des directeurs de publication ou des rédacteurs par des agents des forces armées togolaises à la solde du régime au pouvoir.

De 2005 à nos jours, la presse togolaise se retrouve de nouveau dans un dilemme. Les journalistes sont confrontés à l'équation : « quels types de journalistes sommes-nous ou voulons-nous être ? » et quelles institutions de régulations devons-nous avoir ? ».

Il faut souligner que le pouvoir en place pousse parfois à l'autocensure et prive les médias jugés critiques de moyens (pression sur les opérateurs économiques pour ne pas leur donner des publicités et autres

avantages par exemple. Certains journalistes ou organes de presse ont été convoqués pour avoir écrit des articles politiques. D'autres ont fait l'objet de menaces ou de confiscation de matériels de travail sur les lieux de travail. Sur le terrain, les journalistes sont souvent pris à partie par les forces de sécurité et passés à tabac. Leurs appareils sont parfois confisqués. Aussi, les autorités portent-elles souvent plainte contre les journalistes qui se montrent critiques envers elles et ces derniers sont souvent sanctionnés par une justice partisane. De 2005 à 2019, trois radios² et une télévision³ ont été fermées.

L'aide à la presse est dérisoire et rend de ce fait un travail de qualité très compliqué pour tous les acteurs de la corporation. Les employés ne disposent pas, jusqu'à ce jour, d'une convention interprofessionnelle de la branche. On peut en toute honnêteté reconnaître que la législation qui encadre la création des médias, surtout écrits, est assez souple.

Ainsi donc, la publication d'informations, tant que cela respecte les règles d'éthique et de déontologie, n'est assujettie à rien.

Courant mars 2020, les organes de presse écrite tels, le quotidien « Liberté », « L'Alternative » et « La Fraternité » ont été sanctionnés par la HAAC suite à une plainte de l'Ambassadeur de France au Togo. Cette plainte faisant suite à un article dans lequel les deux premiers organes ont écrit au sujet d'une implication des hommes politiques français dans le maintien du statu quo politique au Togo. Ils ont écopé successivement de 15 jours et de deux mois de suspension pour « L'Alternative » et « La Fraternité ».

2 Il s'agit de la fermeture par la HAAC de la radio X-solaire, de Légende FM et City Fm

3 Il s'agit de la fermeture de LCF, une télévision du Ministre Pascal Bodjona, ancien bras droit du chef de l'Etat, en disgrâce.

En somme, nous pouvons dire que la liberté de presse est une liberté en sursis.

C- La liberté d'association

Les libertés sont consacrées par la Constitution togolaise en son article 30, la DUDH (Art 20.1) et d'autres instruments internationaux auxquels est partie le Togo (Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en son article 11, la convention internationale relative aux droits de l'enfant (Art 15)).

Malgré ce cadre juridique togolais en matière de libertés d'association et de réunion, la pratique révèle des violations répétées de ces libertés. Depuis le 19 août 2017, les violations sont caractérisées par l'intrusion et la dispersion systématique des réunions hebdomadaires des partis politiques de l'opposition notamment le Parti National Panafricain (PNP) et l'Alliance Nationale pour le Changement(ANC) ainsi que les interdictions de conférences de presse d'organisation de la Société Civile (DEGLI-AJAVON-GALLY, Espérance pour le Togo, Front Citoyen Togo Debout, Mouvement en aucun cas...). Il s'est installé un délit d'appartenance à des partis politiques ou à des mouvements citoyens qui ne regardent pas dans le même sens que le pouvoir.

Les réunions de ces partis et mouvements citoyens sont soit dispersées ou entravées même quand elles se tiennent dans des lieux privés. Plusieurs réunions hebdomadaires du Parti National Panafricain(PNP) sur toute l'étendue du territoire sont dispersées par les forces de l'ordre (Dapaong le 4 août 2019, Mango les 18 août 2019 et 8 septembre 2019, Sokodé les 16 et 17 août 2019, Lomé le 18 août 2019, etc). A Lomé, Le 5 octobre 2019, toutes les voies donnant accès à la Maison de la Santé,

lieu choisi par le Front Citoyen Togo Debout et des artistes engagés pour leurs activités commémorant cette journée, ont été bouclées par les forces de l'ordre. Le quartier où réside un des activistes de la société civile, Fovi Katakou, a aussi connu le même sort. Comme cas illustratif, les autorités togolaises ont refusé de délivrer le récépissé d'association à une organisation⁴ créée par les victimes de torture au Togo depuis 2012. Aujourd'hui, la délivrance des récépissés d'association n'est plus basé sur les critères de moralités mais plutôt sur ceux basés sur l'appartenance politique.

d- *La liberté de circulation*

L'article 22 de la constitution togolaise dispose : « Tout citoyen togolais a le droit de circuler librement et de s'établir sur le territoire national en tout point de son choix dans les conditions définies par la loi ou la coutume ».

Aucun Togolais ne peut être privé du droit d'entrer au Togo ou d'en sortir.

La jouissance de cette liberté pose souvent problème pour des personnes qui sont dans le collimateur des autorités politiques à cause de leurs opinions politiques dissidentes sous le couvert bien sûr de la justice qui leur interdit le droit de sortir du territoire togolais, car étant impliquées dans des affaires judiciaires montées de toute pièce et qui sont pendantes.

Le Togo, notre pays vit depuis des années dans un climat d'insécurité

⁴ ASVITTO/ Association des Victimes de Torture au Togo dont le président actuel est M. KAO ATCHOLI

et de violence politique. Il s'agit, par exemple, en 1990, année où fut créée la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, des événements qui portent atteinte à la liberté de circulation.

- ❖ Le processus de transition démocratique a connu une série d'actes violents, meurtriers, d'incidents graves parmi lesquels ceux survenus le 14 avril 1991. Ce jour-là, vingt-huit corps sans vie étaient découverts dans la lagune de Bé à Lomé, c'était de simples passants.
- ❖ Le 5 mai 1992, dans le nord du pays, un attentat s'est produit à Soudou. Plusieurs personnes ont trouvé la mort ou ont été blessées dans cette embuscade. Les personnes victimes étaient dans les véhicules d'un convoi qui se rendait d'une localité à une autre dans le cadre d'une propagande politique. Cette tournée s'inscrivait dans le cadre des élections présidentielles qui devraient de tenir en août 1992. M. Gilchrist Olympio⁵ était dans la délégation. Au terme d'une enquête de la FIDH⁶, commandité par le gouvernement, il est conclu ceci : ***« l'attentat du 5 mai 1992 survenu vers 12h heures sur***

la route de Bafilo à Soudou qui fit plusieurs morts parmi lesquels le docteur ATIDEPE et plusieurs blessés graves parmi lesquels Gilchrist Olympio a vraisemblablement été préparé et exécuté par des militaires »... « que l'importance des moyens utilisés en matériel de guerre, armes automatiques et roquettes, et en véhicules (deux ou trois) et en hommes (au moins six) et la méthode employée

5 Fils de l'ancien président du Togo (1960-1963), et Président du parti Politique Union des Forces pour le Changement (UFC)

6 Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme à laquelle est membre la LTDH

(embuscade) laisse présumer la complicité de l'Etat-major des forces armées et des chefs de corps de ces militaires, en particulier le colonel AREGBA, colonel du régiment para commando, caserné non loin des lieux de l'attentat »... « que le comportement des militaires en cause avant et après l'embuscade montrent qu'ils sont certains d'une quasi impunité »... « que le caractère prétorien du régime empêche l'exercice d'une justice indépendante et rend les magistrats et les enquêteurs particulièrement vulnérables ».

Les événements ont été organisés en vue d'empêcher les protagonistes de jouir des libertés politiques. Depuis ce temps, plusieurs cas d'entrave à la liberté de circulation sont récurrents et méritent d'être relatés.

C'est le cas de certaines personnalités politiques soupçonnées dans les affaires d'incendies des marchés de Lomé et de Kara et dont la suite demeure jusqu'à ce jour inconnue. Il s'agit de M. Jean-Pierre Fabre⁷, Me Raphaël Nyama Kpandé-Adzaré⁸.

e- La protection des femmes et des enfants ou mineurs

La protection des femmes et des enfants relevant de droits catégoriels n'est pas reluisante. Les analyses et observations sur le terrain révèlent que les femmes continuent d'être victimes des hommes aussi bien dans leur foyer que dans la vie courante.

Les jeunes filles sont traitées comme des objets et utilisées comme telles. En témoigne une vidéo du sieur Sodji balancée sur les réseaux sociaux et dont aucune suite judiciaire n'est connue jusqu'à cette date.

La parité en genre dans les représentations politiques décidée par le

7 Président du parti politique Alliance Nationale pour le Changement

8 Président à l'époque de la Ligue Togolaise des Droits de l'homme

chef de l'Etat n'a jamais été effective même au sein de son propre parti politique.

Lors des manifestations politiques ces dernières années, plusieurs enfants ont été victimes de la barbarie des Forces Armées Togolaises et des milices proches du régime en place.

3- Vie démocratique

a- Les contentieux électoraux

Même si depuis 2010, les élections au Togo n'ont pas débouché sur des violences, elles demeurent des périodes de crispation de la vie sociopolitique (les élections présidentielles au Togo sont souvent caractérisées par le cycle infernal élections-contestations-répressions-négociations).

Un passage en revue des processus électoraux qu'a connus le Togo depuis 1990 fait ressortir que le pays a connu six (06) élections présidentielles : (juin 1993, 21 juin 1998, en 2003, avril 2005, 4 mars 2010, 25 avril 2015), cinq (05) élections législatives (février 1994, en 2002, 14 octobre 2007, 25 juillet 2013, 20 décembre 2018), la première élection locale depuis 1987 (30 juin 2019).

Les conditions d'organisation (institutions qui interviennent dans le processus électoral sont toutes à la solde du pouvoir : (CENI, HAAC, Cour Constitutionnelle...) des différentes élections portent en elles les germes des violences postélectorales.

L'on peut affirmer que les élections au Togo ont été toutes régulières mais n'ont jamais été sincères et transparentes. Plus de 53 ans au pouvoir, n'implique ni popularité ni légitimité.

b- L'armée dans la vie démocratique

Depuis l'irruption de l'armée trois ans après l'indépendance du Togo sur la scène politique au travers d'un coup d'Etat militaire, l'armée togolaise continue d'influencer négativement le fonctionnement du système mis en place au Togo qui s'apparente à une dictature militaire. Si la dictature perdure, c'est parce que l'armée occupe une place prépondérante dans le fonctionnement des institutions.

Créée par le feu général Gnassingbé Eyadéma, l'armée togolaise a été taillée à l'image de ce dernier pour servir ses intérêts et la préservation de son pouvoir. C'est ainsi qu'après la mort du feu général, les généraux des FAT ont nommé à la tête du Togo son fils Faure Gnassingbé en violation flagrante de la Constitution Togolaise créant la crise qu'a connu le Togo faisant plus de mille morts par la répression barbare contre le peuple qui aspirait à l'alternance politique. Depuis ce coup d'état, l'armée ne cesse de s'opposer aux revendications du peuple pour l'alternance et ce au travers des nombreuses répressions des manifestations pacifiques du peuple. Même les enfants sont tués par des balles réelles. Dans l'optique de faire asseoir la terreur et la psychose au sein des populations, certains officiers sont nommés comme des autorités déconcentrées dans les préfectures. Les reproches formulés à l'encontre de l'armée se résument à son statut non républicain. De plus, sa prépondérance dans le fonctionnement des institutions est telle que les pouvoirs législatifs et judiciaires ont du mal à se dégager de son emprise.

C- Les enjeux de l'alternance

La difficile démocratisation du Togo s'explique par le fait que notre pays demeure l'une des rares dictatures militaires qui sévissent encore dans une Afrique où les transitions démocratiques dessinent le contour du paysage politique.

La dictature militaire instaurée par le clan Gnassingbé de père en fils, caricaturant la République en monarchie, se maintient par la terreur, l'impunité et la corruption contre la volonté du peuple togolais dans son immense majorité. Pour faire semblant d'être dans la norme démocratique, le régime militaire organise périodiquement des mascarades électorales dont les contestations sont souvent réprimées dans le sang avec tout le cortège de violations des droits humains : arrestations arbitraires, emprisonnements, tortures, violations des domiciles des opposants, instrumentalisation de la justice. Aucune institution n'est indépendante, car elles sont toutes inféodées au pouvoir exécutif. Surtout celles qui s'occupent des élections.

Le refus du changement sous le règne des Gnassingbé ressemble à une privatisation du Togo par une minorité qui pille le pays sans vergogne. Cette minorité de civiles et de militaires a peur du changement à cause de la reddition de comptes qu'elle appréhende comme un cauchemar. Pour gagner du temps, elle signe régulièrement des accords avec l'opposition démocratique, qu'elle ne respecte jamais. A ce jour, elle en a signé une vingtaine restée lettres mortes. Le pouvoir de fait, demeure illégitime eu égard à la farouche volonté de changement du peuple togolais. La privatisation du pouvoir et des richesses du pays s'effectue avec la complicité de certaines puissances étrangères dont les intérêts sont préservés par la démocrature.

Le blocage du processus démocratique est aussi, dans une moindre mesure, de la responsabilité des partis de l'opposition démocratique qui s'engagent régulièrement, dans une désunion totale, dans les mascarades électorales qu'ils dénoncent avant, pendant et après, mettant ainsi en cause leur crédibilité à travers un électoralisme qui se substitue à la démocratie.

4- **Les arrestations et les détentions arbitraires et abusives**

a- *La torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*

La torture et les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ont librement cours au Togo.

Malgré l'adhésion du Togo à la convention contre la torture et son interdiction formelle et absolue dans la Constitution togolaise, cette pratique abjecte vis-à-vis de la dignité humaine, s'est inscrite dans le mode opératoire des services de renseignement et des agents de sécurité. Cependant, l'incrimination de la torture et autres peines ou traitements cruels et dégradants dans le code pénal en 2016, n'a pas pour autant réglé le problème de la torture. En effet, l'on constate de nombreux cas où des personnes arrêtées ont fait l'objet de torture dans le cadre de leur détention pour avouer ce dont elles sont accusées. Nombreux sont les cas où les victimes se sont plaintes des interrogatoires musclés et des traitements violents et barbares pour faire de faux aveux. Par ailleurs, la répression et le mode de fonctionnement des éléments de la sécurité déployés sur le terrain des manifestations donnent libre cours à des traitements cruels inhumains et dégradants et à une violence inouïe sur la personne des manifestants et à des arrestations tous azimuts pour dissuader la population de manifester pour réclamer l'alternance politique.

Il ressort de certains témoignages que des personnes, arrêtées et détenues ont été soumises à des simulacres d'exécution qui consistent à faire croire à l'exécution de la personne dont les yeux sont bandés, en lui demandant de faire sa prière ou de choisir entre Jésus, Satan

ou Allah. C'est le cas de Monsieur B qui, dans son témoignage, déclare : « A la gendarmerie, ils nous ont fait sortir menottés dans la nuit profonde, les ampoules éteintes. Ils ont commencé à ouvrir l'eau sur nous sous la pompe où Ils nous demandaient de choisir entre Jésus, Satan et Mohamed ». Ensuite, pour faire croire à la victime du sérieux de l'exécution, on lui fait entendre le bruit émanant du déverrouillage de l'arme. L'objectif étant de provoquer la peur et la psychose chez la victime pour l'amener à avouer des mensonges. Cette pratique constitue un acte grave de torture, car destinée à faire pression sur la personne dans le but de lui soutirer des informations.

Les cas sont légion où des agents de la police ont exercé des violences sur des personnes dans le but de les forcer à avouer qu'ils sont des terroristes venus de Ghana⁹.

En ce qui concerne les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, il convient de dire que les agents des forces de sécurité font un usage disproportionné de la violence non seulement dans le cadre de la répression des manifestations, mais aussi des patrouilles et des rafles qu'ils opèrent régulièrement. Nombreux sont donc les cas où des violences inouïes ont été exercées sur des personnes arrêtées. Les cas relevés dans le rapport de la LTDH cité en annexe renseignent à suffisance sur les violences policières dont sont victimes certaines personnes.

Le régime en place depuis 2005, utilise les arrestations politiques comme des prises d'otages. A titre d'exemples, nous mentionnons les détenus du complot d'avril 2009 dans lequel est impliqué le demi-frère du président Faure Gnassingbé, en la personne de Kpatcha Gnassingbé.

9 Confère rapport de la Ligue togolaise des droits de l'homme

Ce cas illustre parfaitement cette attitude. A chaque évènement politique, le pouvoir utilise la justice et l'armée pour arrêter, envoyer des citoyens qui expriment des points de vue contraires à ceux du régime, en prison. Le dossier d'atteinte à la sureté de l'Etat, en 2009, comprend plus de 22 personnes, le dossier des incendies de janvier 2014 (4 janvier à Lomé et 10 janvier à Kara en 2014), ceux liés aux manifestations politiques d'août 2017 jusqu'à décembre 2019, réduisent jusqu'à ce jour, en 2020, plusieurs prisonniers politiques en otages dans nos prisons.

b- La lutte contre l'impunité et la Commission-vérité-justice et réconciliation

Depuis le 5 février 2005, date du coup d'État visant à placer au pouvoir Faure Gnassingbé et maintenir le régime en place, le peuple togolais vit dans une situation d'oppression. La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) était présente au cours de tous les événements, recueillant les blessés et dénombrant les victimes.

Rappelons que l'élection présidentielle d'avril 2005 a été émaillée de violences d'une extrême gravité. Plus de 801 morts selon le rapport de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme¹⁰, plus de 500 selon celui de Doudou Diène de la Commission d'enquête de l'ONU.

La lutte contre l'impunité a été largement inscrite dans les grandes orientations issues du dialogue togolais ayant abouti à l'Accord politique globale du 20 août 2006.

Ainsi, suite à une consultation nationale conduite par le Ministère des droits de l'Homme, en octobre 2007, une Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) a été créée par un décret présidentiel.

10 <https://www.fidh.org/IMG/pdf/TogoRappPreliminaireFinal.pdf>

Elle a pour objectif de gérer le douloureux héritage des violences du passé et d'amener les Togolais à tourner la page des crimes sociopolitiques récurrents pour amorcer une démarche de réconciliation en profondeur. Le 3 avril 2012, la CVJR rend officiellement son rapport au chef de l'Etat. Ce rapport¹¹ est sanctionné de 68 recommandations au sein desquelles celles liées aux réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Malgré ce travail de la CVJR, les recommandations sont restées lettres mortes jusqu'à la création, en 2017, du HCCRUN, dont la mission est de procéder au dédommagement des victimes.

De tout ce processus, les victimes de l'arbitraire, la classe politique togolaise et la société civile responsable s'accordent sur l'échec du processus de réconciliation et de la lutte contre l'impunité.

Les auteurs des exactions de 2005¹², de 2012¹³, de 2017¹⁴ jusqu'à ce jour ne sont aucunement inquiétés ni par la justice locale ni par la justice internationale. Le peuple togolais s'estime abandonner au milieu d'une grande forêt remplie de prédateurs.

Suite aux dernières manifestations de l'opposition regroupée au sein de la C14¹⁵, un dialogue a été conduit par la CEDEAO, qui, au finish, a accouché d'une souris. Il n'y a pas eu d'avancée significative. Une élection législative a été organisée unilatéralement le 20 décembre 2018

11 https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/democratic_governance/rapport-final-cvjr-activites--investigations-et-recommandations-.html

12 Les morts et blessés lors des élections d'avril 2005

13 Les morts et blessés lors des manifestations du Collectif Sauvons le Togo en 2012

14 Les morts et blessés lors de plusieurs manifestations de l'opposition au sein de la C14 depuis le 19 Août 2017 jusqu'à ce jour y compris des enfants.

15 Coalition de 14 partis politiques

par le pouvoir en place avec des partis alignés sur le gouvernement et des « indépendants » proches de la mouvance. Cette élection a conduit au renouvellement de l'assemblée nationale unicolore sans aucun parti de l'opposition. Aujourd'hui, on note des réformes de façade pour permettre au président actuel d'effectuer un quatrième mandat.

C- Le droit à un procès équitable

Bien que consacré par la Constitution (Article 19), ce droit a toujours été en souffrance. La justice est fortement instrumentalisée par le pouvoir pour écarter des citoyens considérés comme de potentiels adversaires politiques (Olivier AMAH, Sow Bertin AGBA...).

Les personnes arrêtées, souvent dans le cadre des manifestations des partis politiques de l'opposition, font l'objet d'un procès expéditif en violation des garanties d'un procès équitable tel le droit à la présomption d'innocence, le droit à la défense y compris celui de se faire assister par un conseil de son choix (Art 18 de la Constitution), le droit de comparaître devant une juridiction qui présente des garanties réelles d'indépendance et d'impartialité (Art 19 de la Constitution). Les jugements de ces personnes se révèlent une tribune de harcèlement, de déductions fantaisistes et de calomnies de tout genre du représentant du ministère public contre ces dernières. En l'absence de tout élément de preuves matérielles rapportées par le procureur, ces personnes sont condamnées à de sévères peines de prison (cf. les dernières condamnations des militants du PNP).

La justice du pays qui a été à la base des premiers soulèvements, le 5 octobre 1990, suite à une décision de condamnation de jeunes étudiants à l'époque, ne s'est pratiquement pas corrigée de son attitude partisane. Plusieurs décisions de justice illustrent parfaitement ce comportement. Malgré les nombreux projets financés par les partenaires techniques pour réformer le secteur, les juges ont toujours à leurs trousses, des hommes politiques du régime en place et des cadres de l'armée qui orientent très souvent les décisions rendues.

Recommandations

Trente années de rapports de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), d'Amnesty International, de l'Union européenne, de l'ONU, de la CEDEAO, et de diverses ONG de par le monde, sont unanimes pour dire que les droits fondamentaux et les libertés fondamentales sont systématiquement violés au Togo. Ces violations délibérées qui sont une arme politique pour semer la terreur, ne cessent pas. Elles sont consubstantielles à la dictature.

C'est pourquoi le peuple togolais doit redoubler d'efforts pour obtenir le changement tant souhaité. La communauté internationale doit cesser son jeu hypocrite pour soutenir l'aspiration légitime à la liberté d'un peuple opprimé.

Les recommandations suivantes s'imposent donc.

A l'endroit du gouvernement et des institutions nationales

- ❖ faire cesser l'impunité des agents qui se rendent coupables d'actes de torture ;
- ❖ rendre justice aux victimes de la torture ;
- ❖ organiser le retrait de l'armée comme acteur politique majeur de la vie politique ;
- ❖ abolir la loi liberticide restreignant la liberté de manifestation pacifique et sa jouissance ;
- ❖ respecter les accords signés avec les forces démocratiques ;
- ❖ libérer tous les détenus politiques ;
- ❖ respecter la vérité des urnes ;
- mettre fin au harcèlement politique et judiciaire des dirigeants de la Dynamique monseigneur Kpodzro dont le candidat Messan Agbeyome Kodjo s'est proclamé vainqueur de l'élection présidentielle de février 2020.

A l'endroit de la communauté internationale

- ❖ manifester davantage son soutien à la lutte du peuple togolais pour l'avènement de la démocratie ;
- ❖ exiger des enquêtes pour les cas de violations massives des droits de l'homme ;
- ❖ veiller à la protection des défenseurs des droits humains ;
- ❖ veiller au strict respect de la liberté d'expression et de presse ;
- ❖ veiller à la protection des journalistes ;
- ❖ cesser toute complicité dans l'organisation de mascarades électorales.

A l'endroit des organisations de défense des droits de l'homme

- ❖ réunir les forces et les moyens pour une meilleure défense des victimes des violations des droits humains ;
- ❖ s'organiser pour les pressions et le lobbying afin de pousser l'Etat à respecter la Constitution, les droits des citoyens et la vérité des urnes.

Conclusion

Les trente années de lutte pour la liberté du peuple togolais n'ont pas été vaines malgré le blocage du processus démocratique par la dictature militaire au pouvoir.

En plus de ses acquis sur le terrain des libertés, le peuple doit faire l'ultime sacrifice pour imposer la démocratie aux ennemis de la liberté. Pour ce faire, les organisations de la société civile, dans les domaines qui les concerne, doivent redoubler d'efforts pour la prise de conscience des citoyens en tant qu'acteurs de leur histoire.

Au niveau des avancées démocratiques, le Togo est devenu une curiosité dans la sous-région ouest-africaine, car il est, en 2020, le seul État dirigé par une dictature militaire où la dévolution du pouvoir s'opère de père en fils. Cette illégitimité d'un pouvoir qui s'oppose aux aspirations légitimes du peuple togolais, s'affiche à travers les violations flagrantes des droits fondamentaux et des libertés fondamentales. L'arbitraire et l'impunité sont la règle pour mater toute contestation de l'ordre dictatorial.

Les élections sont incompatibles avec les mœurs politiques dans une dictature liberticide, d'où l'organisation d'élections truquées qui s'achèvent parfois dans le sang lorsque le peuple réclame sa victoire volée. La grande ruse du régime est de faire croire que l'électoratisme est la démocratie. Il est indispensable que la communauté internationale et certaines organisations internationales cessent de se faire les complices de ces mascarades électorales qui sont des sources de conflits.

La justice, qui doit être un recours pour le citoyen, est devenue, entre les mains du pouvoir, un instrument de vengeance politique et d'iniquité. La Commission électorale nationale indépendante est une grossière caricature à la solde du régime. La Cour constitutionnelle est un sujet de honte, car elle fonctionne comme une organisation du parti au pouvoir.

Le vrai changement au Togo passe par l'éradication de la dictature militaire. Tout accompagnement de la dictature par des partis politiques se réclamant de la démocratie, est une façon de prolonger son règne brutal et inique.

Annexe

Liens de rapports consultés

- 1- <https://www.fidh.org/IMG/pdf/Togo433frmodifie3.pdf>
- 2- <https://tg.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/220/2015/10/TOGO-HRR-2016-FRE-FINAL.pdf>
- 3- <https://www.fidh.org/IMG/pdf/TogoRappPreliminaireFinal.pdf>
- 4- https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiK_eLZl6DkAhUwRBUIHd3FALoQFjACegQIAxAC&url=https%3A%2F%2Freliefweb.int%2Fsites%2Freliefweb.int%2Ffiles%2Fresources%2FPOL1000012015FRENCH.PDF&usg=AOvVaw28uqYzmev48uIrVeTh8u4g
- 5- <https://www.amnesty.org/download/Documents/POL1067002018FRENCH.PDF>
- 6- https://www.omct.org/files/2005/09/3070/togo_cat_0406_violences_etatiques_fr.pdf
- 7- <http://www.anctogo.com/medias/images/contenu/RAPPORT-THEMATIQUE-DE-LA-LTDH-SUR-LES-DH-EN-2011-Pdf.pdf>
- 8- <https://www.amnesty.org/download/Documents/60000/afr570012007fr.pdf>
- 9- https://photos.state.gov/libraries/togo/206034/gbolohoebk/TOGO%20HRR09_Fr.pdf
- 10- <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/POL1000012015FRENCH.PDF>
- 11- <https://tg.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/220/2015/10/TOGO-HRR-2016-FRE-FINAL.pdf>
- 12- Togo, l'Etat d'exception contre la démocratie
- 13- rapport de mission d'enquête internationale à propos des évènements de soudou



**LIGUE TOGOLAISE DES
DROITS DE L'HOMME**



1990-2020

CÉLÉBRATION DES 30 ANS D'EXISTENCE DE LA LTDH

THÈME: La problématique des **droits humains** dans le
processus de démocratisation au Togo:
30 années de parcours

**Programmes : webinair international, exposition,
publication de rapport synoptique (1990-2020)**



« Tous ensemble pour la cause des droits humains »